

DECLARACIÓ DE GIRONA
DECLARACIÓN DE GIRONA
DECLARATION OF GIRONA
DÉCLARATION DE GIRONA

Réunis à Girona au Congrès International de Médiateurs Locaux, et après avoir mis en commun réflexions, témoignages et expériences autour des contenus des thèmes développés durant le Congrès, nous voulons exprimer la suivante

DÉCLARATION

Reconnaissant et faisant nôtre l'engagement de favoriser toutes les propositions et contenus de la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme à la Ville – Saint Denis, 18 mai 2000.

Rappelant que les Droits de l'Homme sont universels, indivisibles et interdépendants, que tous les pouvoirs publics sont responsables de leur garantie et que leur reconnaissance et leurs mécanismes d'application et de protection sont encore insuffisants, particulièrement en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels.

Reconnaissant que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme à la Ville et d'autres réglementations et mécanismes internationaux de protection des droits des personnes concernent directement les habitants des villes dans leur vie.

Persuadés que la bonne administration des villes exige le respect et la garantie des Droits de l'Homme pour tous les habitants - sans exclusion - afin de favoriser les valeurs de la cohésion sociale et la protection des citoyens et surtout des plus vulnérables.

Défendant les valeurs qui font avancer la dignité de l'être humain, la démocratie locale et le droit à une existence et une qualité de vie de toutes les personnes; d'un commun accord, comme médiateurs locaux, nous revendiquons les engagements de notre propre devise du Congrès: « ***Pensons globalement, défendons localement*** ».

I. - LA RÉALITÉ DE NOS VILLES ET VILLAGES. NOTRE CONTEXTE

Les communes sont les collectivités les plus proches des citoyens où sont rassemblés essentiellement les problèmes, les espoirs, les fracas et la recherche de solutions pour la vie en commun. Ce sont également les premières à constater les effets sur les citoyens de la grave crise sociale et des valeurs démocratiques. C'est grâce à cette proximité qu'elles peuvent gérer et rechercher de possibles alternatives efficaces pour atténuer les effets de la crise sur les citoyens et surtout les plus vulnérables.



Dans un contexte de désaffection institutionnelle et de difficultés croissantes des administrations à donner une réponse aux citoyens, nous considérons indispensable **de mettre en œuvre un nouveau contrat social qui puisse réconcilier notre société dans les valeurs d'égalité, d'équité et de fraternité.** Pour atteindre cet objectif, nous revendiquons le rôle résilient des médiateurs comme institutions nécessaires pour exercer une veille sur les droits menacés, avec la volonté d'arriver à ce que nos villes et villages deviennent des espaces de respect et d'accomplissement de tous les droits, confortant ainsi la dignité humaine.

Conscients de la croissance des inégalités dans le monde et du défi que constitue le combat pour réduire efficacement leur impact ; conscients des importantes réductions des droits sociaux que la crise a entraînées dans nos sociétés et qui frappe particulièrement les plus vulnérables ; conscients de l'évidence que toutes ces inégalités fragilisent l'esprit, les valeurs et tout le contenu de notre cadre juridique; **nous affirmons que nous travaillons pour que nos villes et villages deviennent un espace de respect et d'accomplissement effectif de tous ces droits.**

II. - LES MÉDIATEURS LOCAUX. QUE SOMMES-NOUS? NOTRE RÔLE

Les fonctions des médiateurs locaux consistent à :

- **humaniser l'activité des administrations locales** voire, dans certains pays, la **superviser** ;
- **formuler des recommandations** à l'administration pour pouvoir résoudre les réclamations et améliorer la qualité des services publics dans le cadre de leurs compétences ;
- **informer, orienter, encourager et développer la capacité d'agir des citoyens.**

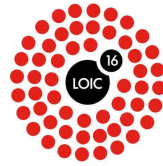
Le médiateur local **est une institution indépendante utile pour garantir la défense et la protection des droits des personnes** dans leurs relations avec les administrations locales dans le cadre d'une collaboration fondée sur la responsabilité civique.

Le médiateur local, comme renfort de la qualité démocratique des municipalités, **est une institution nécessaire pour favoriser les Droits de l'Homme, une bonne gouvernance, la transparence et une bonne administration de proximité.**

Dans ce sens, nous recommandons l'implantation de l'institution de médiateur local comme mécanisme de base de la démocratie.

L'efficacité et la légitimité du médiateur local doivent reposer sur :

1. L'élection par l'assemblée locale, sur la base de majorités qualifiées, définies selon les pays.
2. L'Indépendance, l'objectivité et l'équité.
3. Des moyens suffisants
4. La loyauté institutionnelle et le respect de ses compétences.



Nous considérons le médiateur local comme :

- institution essentielle du système démocratique ;
- lien entre l'administration et les besoins des citoyens dans leur diversité ;
- levier pour l'amélioration des services et de la qualité de vie des personnes, privilégiant le dialogue et le consensus, favorisant les décisions en équité.

Dans ce sens, il est fondamental d'arriver à un processus de participation qui implique les entités locales et les citoyens.

La position stratégique du médiateur local doit favoriser les politiques de bien-être social permettant la plus grande couverture possible des droits économiques, sociaux et culturels, de toutes les personnes ainsi que les nouveaux droits émergents.

III. - LE CADRE LÉGAL : UNE PRIORITE du XXIème SIECLE

Nous considérons que la loi devrait favoriser le développement du recours au **médiateur local** pour résoudre autant que faire se peut, les contentieux entre les citoyens et l'administration.

Nous pensons qu'il est nécessaire, dans la mesure du possible, d'éviter de saisir les tribunaux pour régler les désaccords ou conflits entre le citoyen et l'administration, cette dernière assumant la responsabilité de corriger ses propres erreurs, lorsqu'elles sont identifiées par le médiateur, pour faciliter la vie des personnes.

Pour exercer pleinement son mandat, **le médiateur local devra disposer d'un cadre légal clair et explicite** qui définira les fonctions de l'institution, sa capacité d'agir et la garantie de disposer des moyens nécessaires pour développer son activité.

Devant cette proposition, nous demandons aux responsables politiques, un **engagement ferme pour inclure cette institution dans le cadre législatif afin d'en faciliter et d'en favoriser l'implantation.**

IV. - COOPERER GLOBALEMENT POUR OBTENIR UN RETENTISSEMENT LOCAL : COMPROMIS POST-CONGRÈS

La convocation et la célébration de ce Congrès international de médiateurs locaux nous a permis d'établir des contacts plus directs entre médiateurs, d'échanger des informations, de connaître les différentes pratiques des médiateurs. Ce Congrès a permis de mettre en évidence l'impact concret que peut revêtir pour les citoyens une coopération entre institutions de différents pays.

Nous espérons que cet exercice d'ensemble pourra nous permettre de recevoir une meilleure reconnaissance de la part des administrations, de promouvoir l'implantation et l'extension de l'institution du médiateur dans les municipalités qui n'en disposent pas encore et donner une plus grande visibilité publique à sa tâche.



Et dans l'esprit de continuer ce travail après ces jours à Girona, nous voulons concrétiser les accords suivants :

1. **Développer des réseaux de médiateurs locaux.** Dans ce but nous proposons de créer un groupe de travail international de médiateurs locaux qui aurait pour mission de modéliser un réseau et son fonctionnement.
2. Réclamer à l'Institut International de l'Ombudsman (IOI), à la Federación Iberoamericana de l'Ombudsman (FIO) et à l'Instituto Europeo de l'Ombudsman (IEO) **l'activation et la promotion d'un espace propre aux médiateurs locaux en leur sein.** Dans cet esprit, nous délégons à ce groupe de travail la responsabilité de la représentation et la défense des médiateurs locaux devant ces organismes.
3. Nous considérons que la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme à la Ville continue d'être un instrument utile **qui devra évoluer dans ses contenus de manière à l'adapter à la réalité sociale de nos villes et aux défis des droits émergents** dans une vision globale et universelle pour la reconnaissance de ces droits.
4. Dans ce sens, nous proposons également de rester en contact, en tant que médiateurs locaux, avec les différents organismes et institutions qui travaillent actuellement dans cet objectif, comme sont la Xarxa Mundial de Ciutats i Governos Locals i Regionals¹, et, tout particulièrement, la Comissió d'Inclusió Social, Democràcia Participativa i Drets Humans².
5. Dans l'objectif de poursuivre les liens établis entre médiateurs locaux, nous manifestons notre disponibilité à échanger et à participer à de futures rencontres qui donneront une continuité à ce Congrès International de Girona.

Drets Humans
pensem globalment, defensem localment

Derechos Humanos
pensamos globalmente, defendemos localmente

Human Rights
think globally, defend locally

Droits de l'Homme
pensons globalement, défendons localement

Girona, 25 novembre 2016

¹ <https://www.uclg.org/es/home>

² <http://www.uclg-cisdg.org/es/home>